

et de ceux de la Compagnie Anglaise de diffusion (B. B. C.).

Le capital devrait être formé par des obligations à revenu fixe ; les dépenses d'exploitation devraient être couvertes par la taxe sur les postes récepteurs.

L'obligation de payer la taxe devrait être établie par une loi.

La Société devrait établir deux postes de diffusion d'une puissance de trois à cinq K. W. chacun. Ces postes devraient être situés à proximité, mais en dehors des agglomérations. Les studios de ces postes devraient se trouver à Bruxelles : des dispositifs de commande simultanée permettraient de parler français de l'un des postes, flamand de l'autre, tout en ayant la possibilité de transmission simultanée des exécutions musicales.

La Société Nationale ne devrait pas avoir le monopole de la diffusion en Belgique. Dans des conditions à déterminer, des organismes d'utilité publique pourraient obtenir l'autorisation d'établir des postes de diffusion, mais ils ne recevraient pour cela aucune partie du montant des taxes. Comme nos correspondants le font très justement remarquer, il ne faut pas disperser les efforts en subsidiant de nombreux postes, surtout, si l'on ne veut pas être amené à élever le taux des taxes.

Le Conseil d'Administration de la Société devrait se composer de représentants de services de l'Etat intéressés à la question et de représentants des organismes d'amateurs de T. S. F. ; il faut tracer très nettement la mission du Conseil, en lui assignant, comme but à atteindre, de chercher dans l'intérêt du pays à satisfaire tout le monde, sans blesser les convictions de personne.

La transmission d'annonces commerciales et de discours politiques ne serait pas tolérée.

Les émissions devraient durer huit à dix heures chaque jour ; comprendre une partie récréative, une partie instructive et de nombreuses informations.

Nous comptons que le Gouvernement voudra bien prendre en considération les conclusions qui reflètent l'opinion des amateurs de T. S. F.

En agissant de la sorte, il répondra aux aspirations légitimes des sans-filistes belges ; il pourra compter sur le concours le plus complet des membres et des amis de " l'Union Radio-Club de Belgique. "